

Allianz DomiDurable 4

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Fixe

régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, L. 231-1 à L. 231-8 du Code de commerce, L. 214-1, L. 214-24 à L. 214-24-23, L. 214-86 à L. 214-120, L. 231-8 à L. 231-21, D. 214-32 à D. 214-32-8, R. 214-130 à R. 214-160 du Code monétaire et financier et les dispositions du Règlement général de l'AMF

Horodatage :

Numéro d'ordre :
(cadre réservé à la société de gestion)

DEMANDE D'ANNULATION OU DE MODIFICATION

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL

A) Du souscripteur

Je soussigné(e), M Mme

NOM, PRENOM NOM de jeune fille

DOMICILE : N° Rue

Code Postal Ville

Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....

Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs

Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

B)

C) Du conjoint (co-souscripteur) De l'usufruitier – si démembrement temporaire indiquer la durée.....ans

D) Du représentant d'une indivision Du représentant légal d'un mineur ou d'un incapable

Je soussigné(e), M Mme

NOM, PRENOM NOM de jeune fille et PRENOM.....

DOMICILE : N° Rue

Code Postal Ville

Date de naissance : Marié(e) Régime matrimonial.....

Lieu de naissance : Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacs

Profession : Nationalité..... N° de Tel : Email :

ORDRE MODIFICATIF

Demande que l'ordre

d'achat daté du..... soit **modifié** de la façon suivante :

Nombre de parts A	Prix maximum offert / part B	Frais (1) C = B X 1,11	Montant total à payer D = C X A	Date de fin de validité (par défaut, l'ordre sera valable un an)

Couverture	<input type="checkbox"/> Chèque bancaire à l'ordre d'Immovalor Gestion <input type="checkbox"/> Virement sur le compte Immovalor Gestion Marché secondaire FR76 3148 9000 1000 2223 0246 647 <input type="checkbox"/> Emprunt – Nom de la banque :
------------	--

Les autres clauses de l'ordre d'achat initial demeurent inchangées.

de vente daté du soit **modifié** de la façon suivante :

NOMBRE DE PARTS (A)	PRIX MINIMUM DE VENTE PAR PART (B)	MONTANT TOTAL (AxB)	Date de fin de validité (par défaut, l'ordre sera valable un an)

Les autres clauses de l'ordre de vente initial demeurent inchangées.

Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « Bon pour annulation »
Signature(s) du (des) représentant(s) légal (légaux) ou du mandataire dûment habilité du souscripteur

Fait à le



Obligatoire

DEMANDE D'ANNULATION

Demande que mon ordre

d'achat daté du.....

de vente daté du.....

Soit **annulé**

Faire précéder chaque signature de la mention manuscrite « Bon pour annulation »
Signature(s) du (des) représentant(s) légal (légaux) ou du mandataire dûment habilité du souscripteur

Fait à le



Obligatoire

Allianz DomiDurable 4

Société Civile de Placement Immobilier à Capital Fixe

régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, L. 231-1 à L. 231-8 du Code de commerce, L. 214-1, L. 214-24 à L. 214-24-23, L. 214-86 à L. 214-120, L. 231-8 à L. 231-21, D. 214-32 à D. 214-32-8, R.214-130 à R.214-160 du Code monétaire et financier et les dispositions du Règlement général de l'AMF

Capital Social : 760.259€ - Siège social : 1 Cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex – 819.664.491 R.C.S. Nanterre

CONDITIONS DE VALIDITE DE L'ORDRE MODIFICATIF – OU DEMANDE D'ANNULATION

Modalités de transmission des ordres modificatifs ou demande d'annulation à la Société de gestion :

L'ordre modificatif d'achat ou de vente ou la demande d'annulation d'un ordre doit être adressé à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet - Case Courrier S 1601 - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion).

Ordre modificatif d'achat

L'inscription de l'ordre modificatif d'achat sur le registre est subordonnée :

- au fait que l'ordre d'achat soit conforme et entièrement complété et signé par le (les) donneur (s) d'ordre
- à la couverture de l'ordre
- à la réception d'un dossier complet accompagné des justificatifs requis.

Couverture des ordres modificatifs d'achat :

L'ordre modificatif d'achat doit être accompagné du règlement (chèque à l'ordre d'IMMOVALOR GESTION ou virement) couvrant le montant global de l'achat ou d'une lettre de confort d'un établissement prêteur.

Annulation ou modification de l'ordre d'achat :

L'ordre inscrit peut être annulé ou modifié jusqu'à la veille du jour de confrontation à 12 heures (date et heure de réception par la société de gestion) par l'envoi du formulaire d'annulation /modification de l'ordre initial par fax ou par courrier.

Jouissance des parts :

Les revenus des parts sont acquis à l'acquéreur à compter du 1^{er} jour du trimestre civil au cours duquel l'acquisition a eu lieu.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre modificatif d'achat :

- une copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un IBAN du compte sur lequel les dividendes doivent être versés
- le questionnaire de connaissance client dûment rempli et signé par le (s) signataire (s)
- un justificatif de provenances des fonds pour toute souscription supérieure à 90 000 € sur une année glissante
- Pour les mineurs, la signature et une copie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ou le cas échéant l'accord du juge des tutelles
- Pour les majeurs incapables, le jugement de mise sous protection et l'accord d'achat du juge des tutelles
- en cas de démembrement, la convention de démembrement

Ordre modificatif de vente :

L'inscription de l'ordre modificatif de vente sur le registre est subordonnée :

- au fait que l'ordre de vente soit conforme et entièrement complété et signé par le (les) donneur (s) d'ordre
- à la réception d'un dossier complet accompagné des justificatifs requis
- en cas de nantissement des parts, à la présentation de la mainlevée de nantissement

Jouissance des parts :

En cas de cession des parts, l'associé qui cède ses parts, perd la jouissance de ses parts le 1^{er} jour du trimestre civil au cours duquel la cession a eu lieu.

Les documents suivants doivent être joints à l'ordre modificatif de vente :

- une copie de pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- un IBAN du compte sur lequel le produit de la vente doit être versé

Conditions particulières

- en cas de démembrement, l'ordre est signé par le nu-proprétaire et l'usufruitier sinon joindre une procuration.
- en cas d'indivision, l'ordre est signé soit par le mandataire désigné, soit par l'ensemble des co-indivisaires.
- en cas de divorce, joindre une copie du jugement.
- en cas de décès, joindre une copie de l'acte notarié.
- en cas de vente de parts d'un mineur, la signature et une copie de pièce d'identité en cours de validité des deux parents ou le cas échéant l'accord du juge des tutelles.
- en cas de vente de parts d'un majeur incapable, le jugement de mise sous protection et l'accord de vente du juge des tutelles
- en cas de nantissement des parts, il convient de joindre à l'ordre une mainlevée de nantissement ou l'autorisation de vente au profit de l'établissement prêteur.

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies dans le présent formulaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront, sauf opposition de votre part, aussi être utilisées par le Groupe Allianz, en France et ses différents réseaux ou partenaires, dans un but de prospection pour les produits qu'ils commercialisent (assurance, produits bancaires et produits financiers). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78.17 du 06/01/1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et le cas échéant rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant à IMMOVALOR GESTION, 1 Cours Michelet - Case Courrier S 1601 - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex – tél 01.85.63.65.55.

Je m'oppose à toute prospection *

* Case à cocher en cas d'opposition à toute prospection commerciale